

Rapport de la Présidente

Commission permanente du
vendredi 15 novembre 2019

8^{ème} Commission

N° CP-2019-10-8-1

Service instructeur

DECS - service appuis et ressources

Service consulté

**POLITIQUE DE L'EDUCATION ET DE LA JEUNESSE
VIE SCOLAIRE
SORTIES SCOLAIRES AVEC NUITEES 2019 - 5ÈME LISTE - CRITERES 2020
ET SOUTIEN AUX COLLEGES GENERATION 2024**

Résumé : Le présent rapport vous propose :

- le versement de subventions d'une part aux organisateurs de sorties scolaires avec nuitées, d'un montant total de 22 450 € pour 13 dossiers, et d'autre part aux 6 collèges labellisés « Génération 2024 » pour un montant total de 1 200 €,
- d'approuver les critères 2020 pour les Sorties Scolaires avec Nuitées.

La 8ème commission réunie le 8 novembre 2019 a donné un avis favorable.

I. SORTIES SCOLAIRES AVEC NUITEES

Par délibération du 16 novembre 2018, la Commission permanente a adopté les modalités d'intervention du Conseil départemental en faveur des sorties scolaires avec nuitées en 2019.

Il s'agit exclusivement de séjours dans les centres agréés de catégorie A et B du Haut-Rhin. Une subvention est accordée sur la base de 10 €/élève/nuitée.

En outre, par délibération du 14 décembre 2018, le Conseil départemental a inscrit au BP 2019 pour ce dispositif des crédits de paiement à hauteur de 190 000 €. La Commission permanente a, quant à elle, reçu délégation pour l'attribution des subventions.

Quatre séries de dossiers ont été votées par les Commissions permanentes du 8 février 2019, du 15 mars 2019, du 14 juin 2019 et du 13 septembre 2019 pour un montant total de 179 900 €. Après revalorisation, au vu du nombre effectif de participants, 166 660 € auront été engagés jusqu'à présent.

Le tableau joint en annexe 1 présente la 5^{ème} liste des établissements scolaires ayant déposé une demande de subvention départementale pour des sorties scolaires avec nuitées. Il s'agit de 13 dossiers représentant un engagement financier total de 22 450 €.

Au total, la somme de 189 110 € aura été engagée sur ce dispositif en 2019.

Concernant les critères à appliquer en 2020 (cf. annexe 2), il vous est proposé de reconduire les critères 2019.

II. COLLEGES « GENERATION 2024 »

Pour promouvoir la pratique sportive, l'Education Nationale a décidé de délivrer le label « Génération 2024 » aux établissements qui mettent en œuvre un projet sportif dans la perspective des Jeux Olympiques de Paris.

Dans le Haut-Rhin, six collèges sont à ce jour labellisés « Génération 2024 ». Il s'agit des collèges Bel Air et Saint Exupéry de MULHOUSE, ceux de MUNSTER, d'ORBEY, ainsi que les collèges Forlen de SAINT-LOUIS et Victor Hugo de COLMAR.

Ces six collèges ont été mis à l'honneur au cours de la soirée « Réussir le sport » du 7 novembre 2019, consacrée à la jeunesse sportive et engagée du Haut-Rhin.

Afin de valoriser l'engagement sportif de ces établissements, il vous est proposé d'allouer une subvention de 200 € à chaque collège labellisé « Génération 2024 », ce qui représente un engagement financier total de 1 200 €.

Cette aide financière pourra permettre aux collèges d'acheter du petit matériel sportif (ballons, tapis, maillots,...) en lien avec le projet « Génération 2024 » décliné dans l'établissement. L'annonce de cette subvention a été faite aux collèges au cours de la soirée du 7 novembre, sous réserve de l'accord de la Commission permanente.

En conclusion, il vous est proposé:

Pour les sorties scolaires avec nuitées :

- d'approuver la cinquième liste de l'année 2019 de demandes de subventions pour des sorties scolaires avec nuitées, d'un montant total de 22 450 € ;
- d'accorder aux organisateurs de ces sorties des subventions maximales telles que prévues au tableau annexé (cf. annexe 1) ;
- de préciser que ces subventions seront recalculées au vu du nombre effectif de participants. Ceci étant, le nombre d'élèves et /ou de jours subventionnés ne pourra être supérieur à celui figurant dans la demande initiale ;
- de préciser que ces subventions feront l'objet d'un versement unique ;
- de préciser que les dépenses correspondantes seront prélevées du budget départemental sur les imputations suivantes :
 - Programme E855 - ligne 65 – 21 - 6574 - 2628 – 003 ;
- d'approuver les modalités de subventionnement des sorties scolaires avec nuitées en 2020, telles que précisées dans l'annexe 2.

Pour les collèges « Génération 2024 »

- d'accorder une subvention de 200 € à chacun des 6 collèges labellisés « Génération 2024 », conformément au tableau annexé (cf. annexe 3) ;
- de préciser que ces subventions feront l'objet d'un versement unique ;

- de préciser que les dépenses correspondantes seront prélevées du budget départemental sur l'imputation suivante :
 - Programme E755 - ligne 65 – 221 - 65737 - 26273 – 003 ;

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT